

## **MOTION**

### **Sécheresse 2022**

La Chambre d'Agriculture du Lot, réunie en Session le 21 Novembre 2022 sous la présidence de Monsieur Christophe CANAL, adopte la motion suivante :

#### **Considérant**

- Que la sécheresse exceptionnelle de 2022 de par son intensité et sa durée,
- Que les faibles stocks fourragers des exploitations suite à la sécheresse,
- Que l'absence de précipitations efficaces depuis le printemps sur une grande partie du département avec des températures très élevées,
- Que l'affouragement estival rendu nécessaire par ces conditions climatiques qui ont entamé les stocks fourragers prévus pour l'hiver à venir,
- Que les conséquences de cette sécheresse sur l'ensemble des productions agricoles,
- Que l'augmentation des prix des fourrages et de la paille au regard de la situation à l'échelle nationale,
- Que l'adaptation des pratiques et l'amélioration de la valorisation de la ressource en eau, engagées dans le Lot, ne peuvent pas apporter une réponse à court terme.

#### **Constate**

- Une décapitalisation des cheptels bovins lait, bovins viande lotois,
- Une situation économique difficilement tenable aux vues du contexte inflationniste,

#### **Demande**

- La reconnaissance de calamité agricole pour pertes de récolte et pertes de fonds pour les agriculteurs lotois,
- Le dégrèvement de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB),
- Une aide de la région Occitanie pour le re-semis des prairies,
- La création de retenues d'eau avec une gestion de la ressource en eau adaptée sur le département pour sécuriser la production fourragère et assurer l'abreuvement des animaux.

**Délibéré à Cahors, le 21 novembre 2022**

**Christophe CANAL**  
**Président**